

# PROJET PEDAGOGIQUE



## ***ACCUEIL DE LOISIRS*** ***OCTOBRE 2023*** ***OTTMARSHEIM - HOMBOURG***

## Sommaire

### **I. Présentation de l'organisateur**

1.	Historique	04
2.	La SPL	05
3.	Territoire d'intervention et contexte local	06
4.	Publics visés	08
5.	Comités d'usagers	09
6.	PEDT et Projet éducatif	10
7.	Certification « Quali'loisirs »	13

### **II. Présentation du site**

1.	Diagnostic	15
2.	Contexte	16
3.	Historique	16
4.	Principales missions	17
5.	Publics accueillis	17
6.	Locaux	17

### **III. Objectifs** **21**

1. Objectifs généraux
2. Objectifs intermédiaires
3. Objectifs opérationnels

### **IV. Encadrement** **25**

<b>V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil</b>	
1. Place de l'enfant	28
2. Accueil des enfants en situation de handicap	29
3. Relation avec les familles	31
4. Santé / hygiène	31
5. Activités / Projet d'animation	32
6. Transport	34
7. Vie quotidienne	34
8. Rythme de la journée (temps d'accueil)	42
<b>VI. Relation avec les partenaires</b>	<b>44</b>
<b>VII. Modalités d'évaluation</b>	<b>45</b>
<b><u>ANNEXES</u></b>	<b>51</b>
• Annexe 1 : Grille tarifaire	
• Annexe 2 : Programme	
• Annexe 3 : Règlement de fonctionnement	

## **I. Présentation de l'organisateur**

### **1. Historique**

Le territoire dispose d'une politique enfance et jeunesse depuis novembre 1994, avec la création d'un service jeunesse, géré par le SIVOM Rhin-Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des MJC du Haut-Rhin.

Progressivement, des multi-accueils, un relais d'assistantes maternelles et des accueils de loisirs gérés par des associations locales se créent :

- Accueil de loisirs à Hombourg : août 1996, géré par la MJC/MPT de Hombourg
- Accueil de loisirs à Bantzenheim : septembre 1999 (ACL/MJC de Bantzenheim)
- Multi-accueil à Ottmarsheim : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Relais d'assistantes Maternelles : août 2000 (association « l'île aux enfants »)
- Accueil de loisirs à Ottmarsheim : septembre 2001 (MJC de Ottmarsheim)
- Accueil de loisirs à Niffer : août 2007 (association « l'île aux enfants »)
- Multi-accueil à Petit-Landau : mars 2014 (association « l'île aux enfants »)

Ces activités enfance et jeunesse sont principalement subventionnées par le SIVOM Rhin-Sud, devenu Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Un contrat temps libre est signé en 1999 entre la CAF du Haut-Rhin et la collectivité territoriale, renforçant le développement de ces activités.

Afin de bénéficier à la fois de l'autonomie et de la souplesse nécessaire à la gestion et à l'organisation des divers champs de compétences (Petite Enfance et Animation), la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud devait se doter d'un outil en capacité de mener un projet cohérent, tout en permettant aux élus d'assurer la gouvernance de ce dernier.

Plusieurs réunions ont permis d'évoquer le choix de créer une société publique locale (SPL), tant avec les représentants des structures associatives qu'avec leurs salarié(e)s.

Le principe de la création de la SPL Enfance et Animation a ainsi été décidé par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud le 09 juillet 2013, dans le but d'assurer la gestion et l'exploitation d'équipements périscolaires, de multi-accueils petite enfance, du relais parents-assistantes maternelles ainsi que de l'animation jeunesse territoriale. Les Communes de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Niffer, Ottmarsheim et Petit-Landau sont les six actionnaires de cette SPL, avec la Communauté de Communes Porte de France Rhin-Sud comme actionnaire majoritaire.

Le 1er janvier 2017, l'intercommunalité fusionne avec Mulhouse Alsace Agglomération, ce dernier devant de fait l'actionnaire majoritaire de la SPL Enfance et Animation.

## 2. La SPL

L'assemblée générale constitutive de la SPL Enfance et Animation a été réalisée le 29 novembre 2013, durant laquelle les actionnaires ont signé les statuts. Elle a été suivie par le premier conseil d'administration, durant lequel a été élu parmi ses membres :

- Une présidente : Madame Josiane MEHLEN
- Une directrice générale : Madame Nathalie LAURENT

Les administrateurs ont en effet fait le choix de dissocier les fonctions de présidence et de direction au sein de la société.

Une SPL est une société de type société anonyme, mais dont le capital est détenu à 100% par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités.

Les SPL sont des sociétés anonymes régies pour l'essentiel par le droit privé. Leurs salariés et leur comptabilité relèvent du droit privé. Elles ont un capital exclusivement public, détenu par au moins deux collectivités locales ou leurs groupements, et se voient attribuer leurs missions sans mise en concurrence. Les SPL ne peuvent intervenir que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires.

Elles complètent la gamme des Entreprises Publiques Locales et permettent aux collectivités locales de disposer d'un nouveau mode d'intervention capable de moderniser la gestion des services publics locaux.

La création et la gestion d'activités touristiques et culturelles entrent dans le périmètre défini par la loi. L'intérêt majeur de la SPL pour les élus est de permettre la coopération territoriale ainsi qu'une maîtrise publique complète, le contrôle sur cet outil devant être analogue à celui effectué sur un service de la collectivité laquelle reste maître de sa compétence en sa qualité d'autorité organisatrice.

Pour vérifier la mise en œuvre des orientations définies par le conseil d'administration et pour favoriser le contrôle de la SPL Enfance et Animation par les communes, un comité technique se réunit régulièrement en étant accompagné par des personnes dont les compétences techniques sont nécessaires à la compréhension des évolutions sociales et territoriales.

La SPL Enfance et Animation en quelques chiffres :

- Une société de plus de 80 salariés.
- Un regroupement de 4 accueils de loisirs, 2 multi-accueils, 1 relais parents-assistantes maternelles et 1 service jeunesse territoriale.
- Des locaux sur plusieurs sites dont la superficie totale est de plus de 3 600 m<sup>2</sup>.

### 3. Territoire d'intervention et contexte local

La SPL Enfance et Animation intervient sur le territoire de ses actionnaires, et plus particulièrement sur les communes de Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé. Les équipements gérés par la SPL Enfance et Animation se situent donc sur ces communes, un territoire plutôt rural.

L'offre existante sur le secteur est rendue accessible aux familles, grâce notamment à la tarification modulée en fonction des revenus et du nombre d'enfants de la famille. La situation des deux multi-accueils facilite les déplacements pour les familles. Concernant les accueils périscolaires, plus aucun enfant n'est transporté sur le temps méridien : un accueil est assuré sur chaque commune.

Les enfants accueillis sont encadrés par des animateurs formés continuellement, en interne et/ou par des organismes de formation. Des formations qualifiantes et diplômantes.

Un grand nombre d'équipements et de services se trouvent sur le territoire, permettant aux équipements d'optimiser ses moyens :

- Sur Niffer : stade de football, terrain de tennis, club d'aviron.
- Sur Petit-Landau : stades de football, salle polyvalente.
- Sur Hombourg : complexe sportif comprenant un plateau sportif, une salle de musculation et un cours de tennis, golf.
- Sur Ottmarsheim : piscine intercommunale, stade de football, salle polyvalente, salle des fêtes, de nombreuses associations sportives et culturelles...
- Sur Bantzenheim : salle polyvalente comprenant une salle omnisports, une salle de danse, dojo et salle de quilles, stade de football, cours de tennis, salle de musique, Chalampé, salle polyvalente, plateau sportif avec terrains de rugby et multisports.

Equipements culturels :

- MJC sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg et Bantzenheim
- Bibliothèque sur Niffer et Petit-Landau
- Médiathèque sur Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé
- Ludothèque sur Hombourg et Bantzenheim
- Musée de la Moto sur Bantzenheim

Vie économique locale

Plusieurs zones d'activités, commerciales et industrielles sont situées sur le territoire, dont la zone portuaire d'Ottmarsheim, la zone d'activités de Hombourg, etc... Une nouvelle zone d'activités est également en cours d'achèvement sur Bantzenheim.

Des usines sont par ailleurs implantées : d'activités industrielles principalement chimiques, telles que Rhodia, Butachimie, Euroglas

#### 4. Publics visés

La population globale sur Niffer, Petit-Landau, Hombourg, Ottmarsheim, Bantzenheim et Chalampé, au dernier recensement du 31/12/2013, se situe à 7 522 habitants (+ 2,27 % par rapport au dernier recensement du 31/12/2011), dont 465 enfants de 0 à 5 ans et 1 154 enfants de 6 à 17 ans soit 1 619 enfants de moins de 18 ans.

Par commune, la répartition en 2015 par tranche d'âge était la suivante :

	Bantzenheim	Chalampé	Hombourg	Niffer	Ottmarsheim	Petit-Landau
<b>&lt; 3 ans (2013-2015)</b>	44	22	55	27	33	36
<b>de 3 à 5 ans (2012-2010)</b>	31	27	60	33	59	38
<b>de 6 à 10 ans (2009-2005)</b>	88	54	106	58	99	65
<b>de 11 à 17 ans (2004-1998)</b>	179	85	116	116	116	72

	Total
<b>&lt; 3 ans (2013-2015)</b>	217
<b>de 3 à 5 ans (2012-2010)</b>	248
<b>de 6 à 10 ans (2009-2005)</b>	470
<b>de 11 à 17 ans (2004-1998)</b>	684

Les deux équipements petite enfance sont agréés pour un total de 55 enfants de moins de 3 ans répartis sur Ottmarsheim (35) et Petit-Landau (20). Le nombre de places disponibles paraît insuffisant aujourd'hui.

Les sites périscolaires peuvent accueillir un total de 348 enfants de 3 à 11 ans répartis sur quatre périscolaires, et six lieux sur les temps méridiens : 44 enfants sur Niffer, 120 sur Hombourg / Petit-Landau, 89 sur Ottmarsheim et 95 sur Bantzenheim / Chalampé. Le nombre de places disponibles est également insuffisant sur certains sites.

Le nombre d'enfants accueillis en accueil collectif de mineurs varie en fonction des sites et des périodes.

L'animation jeunesse territoriale propose des activités aux jeunes de 11 à 17 ans tout au long de l'année en soirée et/ou mercredi (activités de proximité), ainsi que durant les vacances scolaires.

## 5. Comités d'usagers

La SPL Enfance et Animation s'est dotée d'un outil essentiel : les comités d'usagers (CU)

Les objectifs de ces comités sont de permettre

- d'exprimer les besoins des usagers,
- d'émettre des avis sur le fonctionnement et l'organisation
- et d'accompagner le responsable de la structure dans ses missions en direction des usagers.

Dans chaque structure a ainsi été mis en place un comité d'usagers qui se réunit chaque trimestre. Il est élu pour une année scolaire.

Une réunion plénière réunissant l'ensemble des comités d'usagers est organisée chaque année.

## 6. PEDT et Projet éducatif

Essentiels et indispensables, le projet éducatif de territoire (PEDT) et le projet éducatif sont deux outils pédagogiques et d'informations destinés à tous les acteurs des différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Ces outils traduisent l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Ils définissent le sens des actions à mener, et fixent les orientations et les moyens à mobiliser.

## Projet éducatif de territoire

Le projet éducatif de territoire formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Les orientations prioritaires du PEDT se déclinent à travers les points suivants :

- ⇒ Développer le partenariat éducatif
  - Favoriser la cohérence éducative et renforcer la coopération éducative
  - Permettre l'implication des parents et renforcer leurs rôles éducatifs
  
- ⇒ Enrichir l'ouverture d'esprit par la pratique artistique et culturelle
  - Favoriser l'offre culturelle et permettre l'expression artistique
  - Favoriser la confiance et la valorisation des capacités et la créativité chez les enfants
  
- ⇒ Eduquer à la citoyenneté et à la solidarité
  - Sensibiliser à l'environnement et aux gestes qui sauvent
  - Donner sens au fonctionnement démocratique et faciliter la compréhension des institutions

Le temps des activités périscolaires a vocation à favoriser la coopération éducative des divers partenaires qui concourent à la réussite des enfants.

C'est également en ce sens que tous les partenaires ont vocation à participer à la gouvernance des propositions émises, notamment en termes de coéducation et dans la reconnaissance partagée des compétences et missions des partenaires.

## Projet éducatif

Le projet éducatif est une obligation législative (L 227-4) et réglementaire (R 227-23 à 26) du Code de l'Action Sociale et des Familles. « *Le projet éducatif définit les objectifs*

*de l'action éducative des personnes qui assurent la direction ou l'animation des accueils déclarés » (CASF art R 227-24).*

Il traduit les engagements de l'organisateur en matière de visée éducative. Il prend en compte dans l'organisation de la vie collective et lors de la pratique des diverses activités et notamment des activités physiques et sportives, les besoins psychologiques et physiologiques des mineurs. Elaboré par l'organisateur (les élus et administrateurs de la structure) à partir d'un diagnostic partagé, le projet éducatif répond à des besoins repérés.

Le projet éducatif propose quatre intentions éducatives cohérentes avec les réalités du terrain et adaptées au public accueilli, déclinées en objectifs généraux. Ces derniers permettent aux différents accueils gérés par la SPL Enfance et Animation d'opérationnaliser les intentions éducatives.

⇒ Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant

*Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte. Accompagner chaque enfant durant cette période d'évolution et de construction permet d'aider l'enfant à grandir, et d'assurer un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socio-affectifs.*

- Proposer, en toute sécurité, un mode de garde de qualité, un temps de détente et une coupure par rapport au temps scolaire
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir
- Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs
- Permettre à l'enfant de s'ouvrir aux cultures différentes
- Ouvrir l'enfant sur son environnement naturel et l'encourager à son respect

⇒ Développer l'autonomie et la responsabilisation

*Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi construire l'autonomie de l'enfant, c'est l'amener à se détacher progressivement de l'adulte ou de ses pairs pour réaliser seul le plus grand nombre d'actions.*

- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix, de se dépasser
- Permettre à l'enfant d'être acteur de sa vie
- Favoriser la créativité de l'enfant

⇒ Assurer la coéducation

*Même si les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant, son éducation est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents mais jouent un rôle complémentaire à la mission éducative des familles et de l'école.*

- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les rencontres avec des personnes extérieures : artistes, associations, personnes âgées, sportifs...
- Créer des liens avec les principaux acteurs entourant l'enfant

⇒ Consolider l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation

*Vivre en collectivité, s'enrichir au contact des autres et de l'environnement. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.*

- Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité : respect des différences, du bien-être des autres, de l'autorité et des règles de vie
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité filles-garçons et les passerelles entre tranches d'âge
- Favoriser les échanges et les expériences entre les enfants

## 7. Certification « Quali'loisirs » (mise en attente)

Les quatre accueils de loisirs gérés par la SPL Enfance et Animation sont certifiés « Quali'loisirs » depuis décembre 2017.

L'engagement dans une démarche qualité est un signe de qualité pour les professionnels et un gage de confiance pour les usagers.

Cette certification d'engagements de service, décernée par l'AFNOR, porte sur la qualité des méthodes pédagogiques, la prise en charge de l'enfant et la relation avec ses parents. Elle garantit que les sites d'accueils de loisirs respectent plus d'une vingtaine d'engagements regroupés selon 8 items :

### **ACCUEIL ET QUALITE RELATIONNELLE**

- 1.1 Nous favorisons un accueil bienveillant et l'épanouissement personnel des enfants.
- 1.2 Nous apportons une attention individuelle, respectons et valorisons les différences.
- 1.3 Nous accueillons et informons les parents de façon chaleureuse et organisée.

### **PREVENTION ET SECURITE**

- 2.1 Nos équipes d'animation garantissent la sécurité des enfants.
- 2.2 Notre fonctionnement prévient les risques tout au long de la journée.
- 2.3 Notre organisation s'adapte aux besoins spécifiques de chaque enfant.

### **PROJET PEDAGOGIQUE ET ACTIVITES**

- 3.1 Nous favorisons la découverte et la créativité, l'apprentissage de la citoyenneté et de la laïcité, avec des approches ludiques et éducatives.
- 3.2 Nous élaborons en équipe un projet pédagogique en lien avec le Projet Éducatif Territorial et le contexte local.
- 3.3 Les activités sont diversifiées éveillent vers de nouveaux centres d'intérêts.

### **VIE LOCALE, ENVIRONNEMENT, CULTURE ET PATRIMOINE**

- 4.1 Nous inscrivons nos actions dans la vie de la Cité.
- 4.2 Nous sommes force de propositions et d'initiatives au niveau de l'animation de la vie locale.

4.3 Nous favorisons l'éducation en plein air, la découverte et la protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine.

## **LOCAUX**

5.1 Nos structures sont aménagées en espace chaleureux, permettant de gérer le collectif et l'individuel.

5.2 Nous veillons à l'hygiène, l'entretien des locaux et la sécurisation des espaces.

5.3 Nous organisons un espace d'accueil documenté.

## **EQUIPE D'ENCADREMENT**

6.1 Nous veillons à l'efficacité et au dynamisme de nos équipes.

6.2 Nous veillons aux compétences des équipes d'animation par la formation et un accompagnement permanent.

6.3 Nous favorisons les initiatives et le sens des responsabilités de nos équipes.

## **RELATION AVEC LES FAMILLES**

7.1 Nous favorisons les échanges avec les parents.

7.2 Nous recueillons l'expression de la satisfaction des familles.

7.3 Nous impliquons les parents dans la vie du centre.

## **COMMUNICATION**

8.1 Nous valorisons la vie de l'accueil de loisirs, auprès des familles, grâce à des outils de communication diversifiés.

8.2 Nous informons régulièrement la commune et les partenaires de la vie du centre.

8.3 Nous améliorons la qualité des actions grâce aux outils et ressources du réseau.

## **II. Présentation du site**

### **1. Diagnostic**

**Pour la période de la Toussaint 2023, tout comme cet été, nous ouvrons deux sites :**

- Nombre de places limité (selon agrément)
- Inscriptions possibles uniquement à la journée
- Inscriptions exclusivement réalisées par internet
- Priorité pour les familles des communes de Chalampé, Bantzenheim, Ottmarsheim, Hombourg, Petit-Landau et Niffer (accès aux extérieurs reste toutefois possible selon les places disponibles)

Le site de Hombourg accueillera les enfants scolarisés actuellement en école maternelle et le site d'Ottmarsheim, les enfants scolarisés en école élémentaire

### **2. Contexte**

Le centre de loisirs d'octobre 2022 se déroulera du 24 octobre au 04 novembre 2022.

**Horaires d'ouverture :**

- 7h00-18h30

**Accueils échelonnés de 7h00 à 9h00 et départs échelonnés de 16h30 à 18h30.**

### **3. Historique**

#### **- Accueil de loisirs OTTMARSHEIM**

Le périscolaire de Ottmarsheim est issu de la concrétisation d'un projet de la Communauté de Communes PORTE DE FRANCE RHIN SUD.

Suite à une enquête sur la commune courant 2000, il a été décidé d'ouvrir une structure Périscolaire dans les locaux de la Communauté de Communes au 1er septembre 2001, gérée par une Maison des Jeunes et de la Culture, sous la Fédération des MJC 68.

La MJC se chargeait de l'organisation et gestion des activités périscolaires et des centres de loisirs destinées aux enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles de Ottmarsheim.

Il a été géré de 2001 à fin 2013, par l'Association MJC avant d'être repris par la SPLEA au 1er janvier 2014.

#### - **Accueil de loisirs HOMBOURG**

Le périscolaire de Hombourg a vu le jour en 1996 pour répondre au besoin de garde des familles. L'accueil s'effectuait le matin, le midi et le soir après l'école pour une vingtaine d'enfants et était géré par la MJC-MPT de Hombourg.

L'accueil des enfants s'est fait dans les locaux de la MJC/MPT jusqu'en janvier 2013 où les enfants ont pu intégrer le nouveau bâtiment périscolaire situé 15 rue du 5ème RSM. Au 1er janvier 2014, le périscolaire est repris par la SPLEA.

### **4. Principales missions**

Notre mission principale est de proposer aux familles un mode de garde sécurisant et accueillant où la prise en charge de l'enfant est quotidiennement réfléchi afin de garantir aux familles un accueil de qualité.

L'enfant doit se sentir à l'aise et le parent rassuré de le savoir dans notre structure car n'oublions pas que dans confier, il y a confiance.

Les personnels formés, accompagnent les enfants au quotidien et s'assurent de toujours donner du sens à l'action menée.

L'équipe d'animation est attentive aux besoins et envies des enfants et réalisent le planning d'activités en lien avec leurs observations.

De plus, suite à la crise actuelle, les professionnels sont garant de l'ensemble des protocoles sanitaires.

Ces protocoles et mesures mis en place tiennent compte des différentes recommandations des institutions (Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, l'Agence Régionale de Santé, la Protection Maternelle et Infantile...)

Les professionnels ont été formés au lavage des mains ainsi qu'au port du masque. Dès le mois de mai, une infirmière est passée sur chaque site afin de contrôler si l'ensemble des protocoles sont bien respectés pour l'accueil des usagers.

## **5. Publics accueillis**

Pour notre centre de loisirs d'octobre 2022, une seule déclaration est effectuée mais deux sites sont ouverts, à savoir :

- Nous pourrions accueillir jusqu'à 33 enfants de 3 à 5 ans sur le site de Hombourg
- Nous pourrions accueillir jusqu'à 50 enfants de 6 à 11 ans sur le site d'Ottmarsheim.
- L'agrément sera fixé à 83 enfants maximum sur les deux sites. La répartition et les horaires des salariés sera prévue en amont (prévisionnel) et sera affiné au gré des inscriptions.

Cet accueil est adressé à tous les enfants de la M2A ainsi qu'aux extérieurs.

## **6. Locaux**

### **- Accueil de loisirs OTTMARSHEIM**

Le périscolaire de Ottmarsheim se situe au centre du village, à proximité des deux écoles et face au collège.

C'est un bâtiment plain-pied de 860m<sup>2</sup>, avec un espace extérieur fort appréciable, qui comprend :

### Un espace prévu pour l'accueil des enfants :

- *Un sas d'entrée : (divers panneaux d'affichage + sur chaussures + solution hydro alcoolique). Chaque matin et chaque soir, un animateur est présent afin d'y accueillir les parents.*
- *Un couloir : des rangées de crochets + étagères pour leurs affaires.*
- *Des sanitaires dont WC+ urinoirs + lavabos adaptés à la taille des enfants*
- *Un réfectoire ou « salle restaurant »*
- *Une paroi mobile permettant de scinder cet espace : un réservé à la restauration (+ cuisine pédagogique), un autre aux jeux symboliques – choix des équipes d'ouvrir cette paroi pour agencer différemment cette salle*
- *La salle « détente » : espace détente avec coin lecture, tapis, coussins et jeux de société et les activités Snoezelen (avec un animateur)*

- *La salle de jeux : espace dédié aux activités des plus grands avec un accès au baby-foot, ping-pong et canapé... échanges en équipe sur l'accès encadré ou non de cette salle.*
- *La salle des jeux libres : salle de jeux délimitée par plusieurs espaces permanents (jeux de sociétés, constructions, jeux de rôle...)*
- *La salle des activités prévue pour les ateliers bricolages, activités manuelles en tous genres (peinture, dessins, collages...).*
- *La salle des Zanim' : réservée à l'équipe d'encadrement pour les réunions ou pour les temps de pause- une salle d'archive s'y trouve également.*

*En fonction du nombre d'inscrits cette espace pourra être transformée en salle d'activités.*

*Les extérieurs et espace de rangement : consacré aux jeux d'extérieurs, du matériel sportif, de jardinage et de camping et de l'ensemble des malles pédagogiques et des jeux servant davantage en ACM.*

*Des salons de jardin en bois sous la terrasse couverte qui contourne le bâtiment.*

*Deux jeux directement peints sur le revêtement extérieur- un jeu des petits chevaux et une marelle.*

#### Une partie « salariés » (porte fermée)

Des sanitaires adultes : ainsi qu'une douche permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Attenante aux deux espaces équipées (cuisine pédagogique et réfectoire) aux normes en vigueur.

Un accès donnant sur l'extérieur pour la livraison des denrées par le traiteur ainsi qu'un local poubelle (poubelles pour les ordures et 3 poubelles pour favoriser le tri sélectif au sein de la structure), enfin une réserve (étagères de rangement)

#### - **Accueil de loisirs HOMBURG**

Le bâtiment périscolaire se situe à la sortie du village (dans la direction de Petit-Landau) en face du complexe sportif Gilbert Rusch et à côté de la MJC-MPT et de la salle des fêtes.

C'est un bâtiment plain-pied de 625m<sup>2</sup> qui comprend :

Un espace prévu pour l'accueil des enfants :

- Un sas d'entrée : chaque matin et chaque soir, un animateur est présent afin d'y accueillir les parents (protocoles sanitaires : les parents ne pénètrent pas dans le bâtiment sauf situation exceptionnelle où le parent devra être muni d'un masque).

- Un hall d'entrée : c'est un lieu spacieux où se trouvent les rangées de crochets pour les affaires des enfants (espacés).

De grands arbres décorent ce hall et les enfants peuvent s'installer autour. Des espaces bibliothèque agrémentent ce lieu ainsi que deux tables pour un atelier libre de coloriage (pendant les temps libres).

- 2 espaces sanitaires filles / garçons : une douche est également disponible dans cet espace en cas d'incident. Deux toilettes pour personne à mobilité réduite sont également à disposition dans les deux sanitaires. Différentes tailles de vasques favorisent l'autonomie pour le lavage des mains.

- La salle de restauration : c'est un espace convivial avec mobilier adapté à la taille des enfants. Une cuisine pédagogique adaptée est disponible dans ce lieu et permet de cuisiner aux côtés des animateurs.

Cette salle est utilisée pour tous les temps de restauration (collation, déjeuner et goûter).

- 2 espaces de jeux et une salle ludique et de motricité : aménagement d'une grande salle de motricité afin que les enfants puissent se dépenser quelle que soit la météo (draisiennes, piscine à balles, legos géants...).

Cet espace permettra également aux enfants fréquentant le périscolaire régulièrement d'être dépayser et de se sentir pleinement en « vacances ».

- Espace dédié aux jeux symbolique, de construction...
- Espace dédié aux jeux de société, puzzles...

- un espace de créativité pour les activités manuelles... C'est une salle facilement transformable grâce aux tables sur roulettes.

- une salle de sieste

- En extérieur : un box de rangement consacré aux jeux extérieurs, au matériel sportif, jardinage + 2 petites tonnelles pour être à l'abri.

Pour les salariés :

Les lieux à destination des salariés et/ou dangereux pour les enfants sont signaler par des smileys.

- Les sanitaires adultes

- La buanderie où sont installés le lave-linge et le sèche-linge,

- Les vestiaires adultes (vestiaires métalliques)

- Une cuisine

- Un local poubelle

- La salle de pause

- Les bureaux

### III. Objectifs

**AUX VACANCES DE LA TOUSSAINT : repensons nos Accueils !**

#### Objectifs opérationnels à atteindre

1	<p><b>Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisirs, de vacances, de plaisir</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la variété des activités proposées</li> <li>• Respecter son droit de ne rien faire</li> <li>• Garantir une souplesse dans le rythme de la journée</li> <li>• Laisser de la place pour le jeu libre (temps d'accueil)</li> <li>• Prévoir des intervenants pour découvrir de nouvelles activités</li> <li>• Proposer divers temps d'animation (grand jeu, déguisements, spectacle...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentations/inscriptions</li> <li>• Humeur/fatigue des enfants au courant de la journée, durant les activités...</li> <li>• Appréciation des activités, retours lors des forums (à formaliser)</li> <li>• Nombre d'enfants souhaitant ne pas faire d'activités</li> <li>• Demandent-ils à prolonger le jeu libre ?</li> <li>• Satisfaction des enfants lors activités avec intervenants</li> <li>• Laisser le choix à l'enfant de vivre son temps de loisir (pendant ou hors activités)</li> </ul>
2	<p><b>Permettre à l'enfant d'approfondir ses connaissances et de développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un planning d'activités variées, en fonction des tranches d'âge</li> <li>• Permettre aux enfants de découvrir le village d'Ottmarsheim et/ou les alentours</li> <li>• Permettre/ou par le biais à/de l'enfant de nous faire découvrir des domaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'enfants qui participent aux différentes activités</li> <li>• Retours forum + enquêtes satisfactions quant aux activités proposées (démarche qualité)</li> <li>• Implication des enfants durant les nouvelles activités, les interventions et les grands jeux</li> </ul>
3	<p><b>Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, prise de responsabilité...)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'enfant lors de tâches quotidiennes à définir</li> <li>• Veiller à l'aménagement de l'espace afin de favoriser un maximum l'autonomie et la responsabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré d'autonomie de chaque enfant ?</li> <li>• Sont-ils volontaires ?</li> <li>• Etat des casiers et espaces de jeux après le départ des enfants</li> <li>• Etat de fatigue des enfants / nervosité / nombre de conflits</li> <li>• Par le biais de différents jeux amener l'enfant à être autonome</li> </ul>

4	<p align="center"><b>Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances et faire des choix</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'enfant à faire ses propres choix</li> <li>• Favoriser les jeux de rôles</li> <li>• Permettre à l'enfant de s'exprimer et de se sentir reconnu, écouté au sein de la collectivité</li> <li>• Permettre à l'enfant de choisir son activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ont-ils pu choisir leur activité ?</li> <li>• Les enfants ont-ils pu s'exprimer au sein du groupe ? (humeur du jour, forum)</li> <li>• Ont-ils pu proposer des jeux ?</li> <li>•</li> </ul>
5	<p align="center"><b>Favoriser la créativité et l'imaginaire de l'enfant sur une thématique choisie</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laisser la place à la spontanéité.</li> <li>• Mettre en place lieux + matériel pédagogique + activités favorisant la créativité de l'enfant</li> <li>• Proposer diverses activités créatives, grands jeux animés (animateurs déguisé)</li> <li>• Aménager et décorer le site d'accueil afin de créer un univers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ont-ils été nombreux à s'intéresser aux activités ?</li> <li>• Se sont-ils approprié les différents espaces ?</li> <li>• Les enfants ont-ils pu créer ?</li> <li>• Investissement des enfants durant les animations / jeux de rôles...</li> <li>• Investissement des enfants lors de la création de fresque, de bricolage, de grand jeu.</li> </ul>

## IV. Encadrement

L'équipe permanente du périscolaire est composée d'animateurs de tous les sites

Sur Ottmarsheim (pour les élémentaires) avec TROTTEIN Julie :

- GILBART Sylvie
- GROFF Florent
- HARNIST Margot
- FAHNERT Christine
- Olivia
- RAUCH Stéphanie
- SAADA Shayene (stagiaire BAFA)

Sur Hombourg (pour les maternels) double direction avec FOERNBACHER Charline et BEURVILLE Alexis :

- SCHNEPFT Coralie
- WEISGERBER Anais
- LACOUR Marie
- CARRE Maelys
- DE SANTOS RUBEIRO Luana
- HEITZ Céline
- EVEILLARD Prescillia (en semaine 1 pour l'accueil inclusif)
- EL BASRI Hillel (apprenti AEPE, en semaine 2)

3 ou 4 maîtresses de maison :

- FAHNERT Nittiya (HACCP)
- DUFOUR Annick (HACCP)
- FLAMMEN Fanny
- PREDIGER Amandine

Direction + adjointe :

- BEURVILLE Alexis (BPJEPS UC de direction, DEJEPS Territoire et réseaux), PSC1, assistant sanitaire sur site de PH
- TROTTEIN Julie (BAFA, BAFD, PSC1/SST, BPJEPS LTP, DEJEPS ASEC), assistant sanitaire sur site de PO

### Missions des différents membres du personnel

**La directrice :**

- **Mission 1**
  - Coordonner l'ensemble des sites d'accueil (Ottmarsheim + Hombourg)
  - Coordonner les actions menées par des professionnels et/ou de bénévoles travaillant dans plusieurs domaines ou plusieurs sites d'intervention

- Exercer, par délégation du directeur général, la gestion administrative et financière, ainsi que la gestion des ressources humaines
- Responsable d'une ou plusieurs équipes d'animation
- Diriger l'accueil dans le cadre de la réglementation en vigueur
- **Mission 2**
  - Traduire en actions concrètes les objectifs du projet éducatif
  - Concevoir et développer les projets. Evaluer les actions
  - Participer au développement de partenariats extérieurs ainsi qu'à la recherche de financement
- **Mission 3**
  - Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires

#### **Le directeur-adjoint :**

- **Mission 1**
  - Diriger les accueils de loisirs durant les vacances scolaires et, en cas d'absence du directeur, l'accueil périscolaire dans le cadre de la réglementation en vigueur (responsable du site de Hombourg)
  - Est responsable de la définition des moyens à mettre en œuvre, de l'organisation matérielle, de la gestion financière et de l'encadrement des activités dont il a la charge, est responsable des différents intervenants et/ou bénévoles ainsi que du suivi, de l'évaluation de son action et du respect du projet
  - Peut être responsable d'un secteur : jeunes, enfants...dont il coordonne les actions
  - Assure parfois alternativement un travail d'animation et de suivi individuel
- **Mission 2**
  - Participe à la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif et/ou pédagogique et le développe

- **Mission 3**
  - Accueillir, en toute sécurité, les enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
  - Intervient dans des domaines et pour des publics divers : activités de loisirs, accompagnement social de type insertion, santé, logement, animation de quartier, médiation...
  - Travaille avec les partenaires concernés par son domaine d'intervention ou son projet

### **Les animateurs :**

- **Mission 1**
  - Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires
  - Encadrer les enfants sur les différents temps de la journée
- **Mission 2**
  - Participer à la mise en œuvre et au suivi des projets d'animation en cohérence avec le projet pédagogique et le projet éducatif de la société
  - Organise matériellement l'activité qu'il encadre, soit sous la responsabilité d'un professionnel confirmé, soit en rendant compte à son supérieur
  - Peut être amené, selon son expérience et sa qualification, à définir les moyens qu'il met en œuvre, à participer au montage des dossiers
- **Mission 3**
  - Participer à la vie de la structure

### **Les agents de service :**

- **Mission 1**
  - Assurer l'entretien et le rangement des locaux par des opérations simples
  - Prévenir les anomalies courantes
  - Veille au respect des normes HACCP

- Se charge de la réception des aliments, remise en température, mise en plat (tout en respectant les protocoles)
- **Mission 2**
  - Participer au respect des lieux
- **Mission 3**
  - Assurer un accompagnement éducatif

## **V. Fonctionnement / déroulement de l'accueil**

### **1. Place de l'enfant**

L'enfant est au cœur du sujet. Pour chaque temps d'accueil, la place de l'enfant est réfléchi régulièrement avec l'ensemble de l'équipe.

L'enfant est pris en compte dans sa globalité afin de garantir un accueil personnalisé. Suite à la crise sanitaire, les parents n'ayant pas le droit de pénétrer dans les structures, n'ont pu visiter les sites avant le début du centre. Toutefois, une communication via mailing et téléphone est assurée par la directrice et son adjointe pour répondre aux questionnements des familles.

L'accueil de loisirs est un lieu de vie, de relations, d'apprentissages qui passent principalement par la notion de jeu. Nous sommes garant de son bien-être, de sa sécurité physique, morale et affective. Nous veillons à respecter leur rythme tout en étant à l'écoute des besoins et envies de chacun.

Nous veillons à son intégration sociale (éducation par la citoyenneté) : le savoir vivre ensemble tout en favorisant la connaissance des autres et le respect des différences.

L'enfant pourra s'alimenter sainement, se détendre, se reposer, créer, jouer, se dépenser...

Plusieurs espaces de vie sont mis à sa disposition. Ces espaces sont réfléchis afin de favoriser la découverte par le jeu (jeu symbolique, créativité, spontanéité...)

Durant ce centre de loisirs, de nouvelles activités et projets sont proposés. Nous veillons à varier les types d'activités en fonction des besoins et capacités liés aux différentes tranches d'âges, mais aussi en fonction de leurs envies. L'important est que chaque enfant puisse y trouver son compte.

## **2. Accueil des enfants en situation de handicap**

« L'accès aux services ouverts à l'ensemble de la population est un droit fondamental pour les personnes en situation de handicap... Ainsi l'accès des enfants en situation de handicap aux structures collectives d'accueil ou de loisirs, est un droit fondamental, affirmé par l'ensemble des textes en vigueur. Ce droit se base sur :

- La Convention sur les Droits des Personnes Handicapées, adoptée par l'Organisation des Nations Unies, le 13 décembre 2006
- La Convention Internationale des Droits de l'enfant, adopté par l'ONU le 20 novembre 1989
- La loi 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées, la notion d'intégration sociale était déjà mentionnée.
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Le principe d'accessibilité à l'ensemble des lieux d'accueil collectifs, sans discrimination d'aucune sorte, quel que soit la nature du handicap et des difficultés qui en découlent, ne se présente pas comme une « option facultative » ou le fruit d'une volonté individuelle, mais bien comme un droit fondamental et une obligation nationale.

### **... sans caractère contraignant :**

Cependant, aucun texte n'impose ce principe comme une obligation d'accueil aux organismes gestionnaires.

Cette absence de caractère contraignant vient du fait que mettre en place ces mêmes services est facultatif pour les collectivités locales (contrairement à l'obligation

scolaire). Si elles peuvent s'en donner la compétence, les communes et communautés de communes organisatrices de structures d'accueil de la petite enfance ou d'accueils périscolaire ou extrascolaire ne sont, en aucun cas, tenues à une obligation de résultat en la matière. »

Cf. site « enfant-différent.org »

Dans le cadre de nos accueils périscolaires et extrascolaires, nous pouvons accueillir des enfants en situation de handicap.

Plusieurs membres de l'équipe éducative du périscolaire de Niffer ont été formés afin de répondre au mieux aux spécificités et besoins dans le cadre de ces accueils.

De plus, un partenariat avec l'Association « Enfance Plurielle 68 » (=centre de ressources pour l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements et lieux d'accueil collectif de droit commun, voir plaquette) a été mis en place.

Lorsque nous accueillons des enfants porteurs de handicap ou maladie chronique, une personne de l'équipe éducative est nommée comme référente et se charge du lien entre les différents partenaires (familles, corps médical...). Un PAI (Projet d'accompagnement individualisé) est mis en place entre les différents acteurs afin de réfléchir au mieux à un accueil sécurisant et bienveillant.

### **3. Relation avec les familles**

Objectifs :

- tout mettre en œuvre pour favoriser la communication et établir de bonnes relations avec les parents (malgré la distanciation sociale et les protocoles sanitaires)
- ↪ communication avec les familles principalement par mail ou téléphone
- ↪ animateur référent lors de chaque accueil (matin/soir)
  - s'assurer que les parents sont informés (cahier de transmission)
- ↪ mise à disposition du projet pédagogique et éducatif
- ↪ lecture et signature du règlement intérieur
- ↪ affichage du planning d'activités + journée type
- ↪ diffusion d'informations concernant l'organisation du centre (détails activités...)
- ↪ veiller à une attitude bienveillante, tenue et vocabulaire corrects

#### **4. Santé / hygiène**

Assistants sanitaires : BEURVILLE Alexis / TROTTEIN Julie / FOENRBACHER Charline (adjoints et directeurs de site)

Lorsqu'un enfant se blesse sans trop de gravité, des soins lui sont immédiatement prodigués. Lors de l'absence des assistantes sanitaires, plusieurs membres de l'équipe (étant formé au S.S.T ou sensibiliser aux 1ers secours, PSC1) sont en capacité d'administrer les premiers soins.

Aucun soin n'est administré sans avoir au préalable consulté le récapitulatif des fiches sanitaires (classeur bleu) + spécificités médicales. De plus, à chaque fois qu'un enfant est soigné, la personne responsable reporte ces informations dans le cahier d'infirmierie.

Plusieurs trousse de premiers secours sont systématiquement emmenées lors d'une sortie ainsi que le classeur des fiches sanitaires.

Les trousse mobiles ainsi que l'armoire à pharmacie sont constituées conformément aux listes établies par Jeunesse et Sport et vérifiées tous les mois.

Pour les plaies graves, l'équipe sera en capacité de prodigués les premiers gestes suite aux consignes données par le SAMU après les avoir contactés.

#### **5. Activités**

- « *Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard des règles.* »

L'observation est l'outil essentiel à la mise en place d'une activité et/ou un temps d'accueil. C'est en observant les enfants dans leurs jeux, leurs comportements, leurs relations, leurs acquisitions que nous pourrons décrypter les besoins exprimés par ceux-ci. Lorsque ces besoins sont évalués, nous pouvons ensuite réfléchir aux objectifs à mettre en place lors de nos différents accueils.

Les activités sportives, créatives, musicales ou d'autres activités structurées sont bénéfiques au développement physique, cognitif et social des enfants. Pour autant, ils ont aussi besoin de temps non structurés : pour rêvasser, pour organiser leur temps

comme ils le souhaitent, pour découvrir par eux-mêmes, pour observer, pour consolider de manière inconsciente des apprentissages, pour créer... Juste laisser l'esprit divaguer de temps en temps est bon pour la santé mentale. L'ennui peut avoir un impact positif sur la créativité. Les enfants n'ont pas besoin d'être constamment stimulés ni divertis.

✓ **Les observations / constats de nos différents centres**

- Partage de constats avec les professionnels sur les comportements des enfants suite à la situation sanitaire (besoins, observations) :
  - Diverses questions de la part des plus grands, mais une rentrée plus sereine que ce à quoi nous nous attendions
    - Besoin d'extérioriser, d'être rassuré et de parler de « leur confinement »
      - Mettre en place des temps permettant les échanges d'expériences, des ressentis (forum le matin) selon besoins
      - Etre le plus simple possible dans l'organisation de la vie quotidienne, mais favoriser les affichages dans les différents endroits pour les rassurer sur les fonctionnements et le respect des gestes barrières
  - Demandent à sortir à l'extérieur (selon météo capricieuse à la Toussaint)
    - les enfants ont besoin de bouger, courir, sauter...
      - Favoriser les activités à l'extérieur, motrices, utiliser les espaces à proximité (parcours sportif...) dès que la météo le permet
  - Les enfants sont à nouveau très intéressés par les jeux de société
    - Besoin de partager des temps de jeux collectifs, liens sociaux,
      - Voir pour récupérer différents jeux dans les structures
  - Besoin de « changer » le quotidien et gérer la fatigue des 6 premières semaines
  - Enfants très en demande après l'adulte, besoin de partager des temps communs, d'attirer l'attention, besoin de proximité
  - Règles de vie à reprendre : autorité et position de l'adulte remis en question par certains enfants qui étaient livrés à eux-mêmes pendant que les parents étaient en télétravail

- Favoriser un maximum l'imaginaire et le ludique pour faire passer les règles, éviter l'affrontement « autoritaire », voir pour débiter les centres par des grands jeux qui permettraient de reprendre les règles de façon ludique. Les animateurs incarneront des personnages.

### ✓ **Le projet d'animation**

Suite à la crise sanitaire et l'évolution lente des protocoles, il a fallu s'organiser avec l'équipe d'animation en lien avec les directives d'accueil. Il a été décidé, d'organiser des inscriptions à la semaine.

Lors de l'arrivée du dernier protocole (09/09) qui déterminait la notion de groupe pour l'accueil des enfants, nous avons décidé d'ouvrir 2 sites afin de pouvoir accueillir les 3-5 ans d'un côté et les 6-11 ans de l'autre. L'intérêt de l'enfant est donc préservé et les animations proposées + vie quotidienne/collective... tiennent bien compte des besoins liés aux différentes tranches d'âge.

L'équipe d'animation a pu mettre en place divers projets qui s'inscrivent dans le temps et permettent à l'enfant de s'ouvrir et découvrir davantage certaines méthodes, d'approfondir ses connaissances et développer sa curiosité dans les domaines culturels, artistiques et sportifs.

## **6. Transport**

Nous partirons en bus collectif, les sorties se feront par tranche d'âge, dans des lieux réfléchis et adaptés à la tranche d'âge. Nous favoriserons la prise de repas chaud sur le site de la sortie.

Plusieurs intervenants viendront sur site afin de diversifier notre programmation et faire découvrir de nouvelles activités aux enfants.

## **7. Vie quotidienne**

### **• L'accueil / le départ**

- *L'organisateur doit prévoir des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les responsables légaux et les enfants permettant de respecter les règles de distanciation, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil.*
- *« Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salles d'activités, couloirs, réfectoire...) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents. »*
- *Sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques »*

Le matin un accueil échelonné est assuré de 7h00 à 9h00. Un animateur se chargera de l'accueil des familles jusqu'à 9h00 (Julie ou Sylvie pour les élémentaires), Vanessa pour les maternels, devant la porte d'entrée (transmissions avec le parent + accompagnement des enfants jusqu'à leur casier + lavage des mains + diriger les enfants vers les salles de jeux).

Nous demandons aux parents de ne pas emmener leur enfant après le temps d'accueil afin de respecter et de ne pas interrompre le déroulement des activités. Les parents doivent s'assurer de la prise en charge de leur enfant par l'équipe.

Tous les membres du personnel sont à la disposition des parents pour d'éventuelles informations, échanges et propositions diverses.

Idem accueil échelonné entre 16h30 et 18h30, principalement Hélène ou Sylvie sur les élémentaires et Alexis et Vanessa pour les maternels. Les familles devront avoir quittées le service à 18h30.

## - **Objectif intermédiaire et opérationnel**

- Favoriser la place de l'individu dans le groupe
  - Trouver sa place au sein de la collectivité

Dès son arrivée dans la structure, chaque enfant a à sa disposition un casier dans lequel il peut ranger ses affaires (veste, chaussures, doudou...). Les chaussons des enfants sont également placés dans ses casiers pour leur permettre une certaine autonomie. L'animateur d'accueil est attentif à l'introduction de l'enfant dans le groupe déjà présent. L'enfant pourra choisir librement son jeu.

Vers 17h30, tous se regroupent dans une salle de jeux, afin d'encourager le retour au calme avant l'arrivée des derniers parents. Les animateurs veilleront à proposer des jeux plus calmes.

A leur arrivée, les parents sont accueillis dans le sas, par un membre de l'équipe, équipé d'un masque, qui transmet les informations quant à la journée de leur enfant. Il veillera à ce que l'enfant retrouve son parent dans les meilleures conditions possibles.

## - **Critères d'évaluation**

- Climat des arrivées/départs ?
  - Les enfants s'approprient-ils leur casier ?
  - Arrivent-ils à s'insérer facilement dans les espaces de jeux ?
  - Vont-ils facilement vers les autres enfants ?
  - Climat des retrouvailles avec les parents ?

## • **Les temps libres/calmes**

## - **Objectifs intermédiaires et opérationnels**

- Favoriser le libre-choix tout en respectant les besoins et rythmes de l'enfant
  - Evoluer librement à travers les différents pôles de jeux
  - Choisir son jeu en fonction de ses besoins et envies

- Favoriser l'autonomie et la responsabilité
  - Etre garant du jeu que je prends
  - « *La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de livres, ballons, jouets, crayons... est permise* »

Ils ont leur place à différents moments de la journée (accueil du matin, avant et après le repas, après le goûter).

C'est à cette occasion que les enfants peuvent partager des temps de jeux libres entre eux ou avec les animateurs les accompagnants. Certains cherchent à se dépenser aux travers notamment de jeux extérieurs avant ou après le repas, d'autres préfèrent écouter des histoires.

Le jeu a un rôle structurant dans le développement de l'enfant. Il se construit et développe ses acquisitions sociales notamment par le biais du jeu symbolique.

Ces temps sont importants dans le déroulement de la journée car ils permettent de débiter et de terminer une journée.

L'enfant peut évoluer librement à travers les différents pôles de jeux et choisir sa salle de jeux (jeux de construction, dinette, voitures, poupées, jeux de société...)

Le temps calme proposé après le repas permet de favoriser la digestion, les enfants peuvent jouer à des jeux plus posés (jeux de société, lecture...). A la demande des enfants ou en fonction des observations de l'équipe, il peut leur être proposé un temps de relaxation ou une vidéo.

#### ✓ Jeu libre

Quand les adultes planifient à l'excès le temps des enfants, ceux-ci n'ont plus la possibilité de l'organiser ni de le gérer eux-mêmes pour faire les activités qu'ils souhaitent et dont ils ont naturellement besoin. Il faut redonner du temps aux enfants, afin de leur offrir des espaces où ils puissent assimiler les connaissances, vivre, connaître, apprendre et construire leurs propres apprentissages.

Les jeux sont des médiateurs essentiels à la construction d'une vie autonome, affective, intellectuelle et culturelle.

Plus les objets sont réalistes, plus l'enfant va investir les coins de jeux d'imitation (exemple de la dinette agrémentée par nos objets du quotidien + déguisements + miroirs).

L'aménagement de l'espace prend donc toute son importance. Nous veillons à proposer différents coins de jeux tout en étant attentifs à leur disposition, espace.

Le temps libre a donc d'immenses bénéfices :

- L'accès à l'autonomie
- Le plaisir de vivre
- La connaissance de soi et des autres à travers le jeu
- Le développement de la créativité
- L'acquisition et la consolidation de certains apprentissages fondamentaux
- L'espace pour discerner et considérer les problèmes ou situations rencontrées

#### - Critères d'évaluation

- Les pôles de jeux sont-ils tous investis ?
- Etat des jeux le soir
- Demandent-ils à prolonger le temps de jeu libre ?
- Les constructions sont-elles nombreuses ? demandent-ils à les laisser en place ?
- Les enfants sollicitent-ils beaucoup l'adulte ou jouent-ils plus entre eux ?

#### • Les repas/goûters

- « *Le nettoyage devra être effectué au minimum 1 fois par jour* »
- « *Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum 1 fois par jour.* »

Nous mangerons tous ensemble dans le réfectoire.

Le mobilier est adapté à la taille des enfants. Les plus petits peuvent se diriger aux tables adaptées.

Les enfants peuvent choisir librement leur place en fonction de leurs affinités (deux sites à la Toussaint).

## - Objectifs intermédiaires et opérationnels

- Faire du repas un lieu d'échange et de communication, un moment agréable, convivial et détendu, un lieu d'apprentissage et de découverte
  - Echanger, partager des avis avec les personnes présentes à sa table
  - Etre capable de respecter la parole de chacun en s'écouter les uns les autres et en étant vigilant au niveau sonore dans la salle de repas
  - S'organiser au sein de la collectivité pour faciliter le service
  - Participer lors des animations proposées par les animateurs
- Sensibiliser les enfants aux besoins d'hygiène (désinfections des mains avant le repas, après mouchage, en sortant des WC, règles COVID-19...)
  - Etre attentif à sa propre hygiène, avoir les bons réflexes
- Favoriser l'autonomie de l'enfant en le laissant se servir seul
  - Etre garant des quantités servies
  - Se servir proprement
  - Veiller aux autres et à ce que chacun puisse se servir
- Responsabiliser l'enfant dans les tâches de la vie collective (débarrassage et nettoyage des tables)
  - Etre acteur lors des tâches de la vie quotidienne
- Eveiller les enfants au goût en les encourageant à goûter un peu de tout (ex : un petit pois...) sans le forcer
  - Goûter un peu de tout
- Veiller à l'alimentation de chaque enfant
- Veiller à l'équilibre alimentaire
- Favoriser l'autonomie
  - (pour les plus petits) s'habiller et se déshabiller seul
  - (pour les plus petits) aller aux WC seul
  - Ranger ses affaires à son casier
- Rendre l'enfant acteur, l'encourager à s'exprimer sur sa vie au périscolaire, l'encourager à la proposition d'activités

- Pouvoir s'exprimer et donner son avis sur sa vie au sein de la collectivité

Les adultes mangent en même temps que les enfants.

- Critères d'évaluation

- Climat du repas : ambiance détendue ? Pas trop sonore ?
  - Les enfants communiquent-ils entre eux ? S'écoutent-ils ?
  - Prennent-ils des initiatives pour s'organiser au sein de la collectivité ?  
Pour faciliter la vie en collectivité ?
  - Sont-ils attentifs les uns aux autres ?
  - Y a-t-il de l'entraide ?
- Hygiène :
  - Sont-ils attentifs à leur propre hygiène, est-ce un automatisme ?
  - Sont-ils attentifs à la propreté des lieux après utilisation ?
- Autonomie :
  - Y a-t-il des restes dans les assiettes ?
  - Font-ils l'effort de goûter un peu de tout ? reconnaissent-ils l'importance d'une bonne alimentation ?
  - Etat des casiers ? les affaires sont-elles rangées à chaque casier ? sont-ils attentifs à leurs affaires et à celles des autres ?
- Vie quotidienne/collective :
  - Ambiance générale ? ont-ils accès aux jeux ? sont-ils demandeurs ?

- **La sieste ou le temps dit calme**

Le simple fait de s'allonger quelques instants en cours de journée peut être considéré comme une sieste, donc comme un acte réparateur.

La sieste a de nombreux bénéfices, elle réduit le stress, améliore la mémoire et la concentration, libère la créativité et rééquilibre le fonctionnement nerveux.

## - **Objectif intermédiaire / opérationnel**

- Respecter le rythme de l'enfant ainsi que les besoins physiologiques liés à son âge
  - Pouvoir se reposer

Après le repas, un animateur propose aux plus petits un temps de repos où chacun peut s'il le souhaite se reposer.

Chaque enfant retrouve alors un petit lit où l'attend son doudou (pour ceux qui en ont un).

L'animateur propose une ou deux petites histoires. A la fin de celles-ci, il baisse légèrement la lumière et installe un fond musical doux. Pendant plus ou moins 20 minutes, l'animateur reste dans la salle de sieste auprès des enfants. Passé les 20 minutes, il propose aux enfants qui n'auront pas trouvé le sommeil de se lever et d'aller rejoindre les autres en temps calme.

Pour ceux qui se sont endormis, un animateur surveillera et viendra fréquemment voir les enfants, nous réveillerons les derniers vers 15h30 maximum pour ne pas décaler le couché du soir chez les parents. Lorsqu'il se réveille, un animateur ira l'accueillir et lui proposera de rejoindre une activité.

Une grande qualité d'adaptation est donc nécessaire de la part des animateurs.

Sur Hombourg les enfants auront une salle entièrement dans le noir pour pouvoir dormir, pour les autres enfants qui ne souhaitent pas dormir les enfants auront accès à une autre salle avec des jeux calmes (livre, jeux de société, dessin, kapla.)

Les animateurs devront faire respecter ce moment de calme de max 1 heure qui est un moment important et bénéfique dans la journée d'un enfant.

Sur Ottmarsheim, cette salle de repos sera aussi accessible aux plus grands qui souhaiteraient rester dans le calme se reposer.

### **Critères d'évaluation :**

- Qualité du sommeil de l'enfant
- Temps du sommeil
- Qualité du moment calme

## **Rythme de la journée (temps d'accueil)**

JOUNEE TYPE
-------------

7h00/7h15 : temps d'aération et préparation de la collation par site

7h30 : arrivée des enfants (transmission programme de la journée et/ou récolte d'informations si nécessaire de la part des parents)

7h30/9h00 : arrivée échelonnée – temps et jeux libres – ouverture des différentes salles selon envie des enfants et arrivée des encadrants. A 8h45 : chez les élémentaires, musique de rassemblement

9h00 : collation pour tous (cela évitera que certains enfants pris dans leur jeu ne viennent pas goûter et doivent ensuite attendre midi) - présentation de la journée et comptage des enfants

9h45/10h45 (petits) – 11h00/11h30 (grands) : activités « dirigées » selon la programmation des animateurs

10h45 ou 11h30 : temps libre ou coins/espaces permanents – lecture/contes pour les plus jeunes – jeux de société pour les plus grands

12h00 : temps du repas

13h00 : explication du temps de repos (13h00/15h00 sieste des plus petits) et/ou temps calme (idem chez les grands) – coloriages, lecture, jeux calmes

14h00/15h00 (petits) – 16h00 (grands): temps d'activités ou de jeux – à partir de 15h30 temps libre pour les plus jeunes et réveil des derniers dormeurs

15h30/16h00 : forum animé (les animateurs mettront en place un temps de forum

16h00 : goûter

16h30/18h30 : départ échelonné des enfants et transmission aux familles

18h15/18h30 : finition du rangement et aération- protocole de fermeture

## **VI Relation avec les partenaires**

Travail en partenariat avec les différentes institutions :

- Les financeurs (M2A, la C.A.F.)
- Le ministère de tutelle
- Les communes du secteur
- Les écoles
- Les médiathèques, ludothèques

Dans le cadre de ce centre de loisirs, nous travaillerons avec différents intervenants et/ou partenaires :

- Médiathèque de Ottmarsheim
- Santé Land' sur Ottmarsheim
- Prêt Ludothèque de Bantzenheim et
- Animation à la Ludothèque de Hombourg
- Complexe sportif de Hombourg
- Animation secourisme avec une intervenante

## **VII Modalités d'évaluation**

A la fin du centre de loisirs, l'équipe se réunira afin d'évaluer les objectifs de ce projet pédagogique :

- Ont-ils été atteints ? pourquoi ?
- Les moyens mis en place étaient-ils adaptés ? Activités adaptées ?
- Analyse des notes prises lors des retours pendant les goûters / fin des activités
- Observations et retours de chaque membre de l'équipe
- Appréciations, retours des enfants et des familles

Un échange permanent au sein de l'équipe d'animation tout au long du centre permet également de repérer et résoudre directement les difficultés rencontrées.

Le bilan aura lieu le lundi 06 novembre à 9h00.

# ANNEXES